

L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.



CONTRAT NATURA 2000 sur la commune de AULNAY-LA-RIVIÈRE

Depuis 2012, la commune d'Aulnay-le-rivière est engagée dans la préservation et la restauration de pelouses calcicoles. Un premier contrat Natura 2000 a été établi en 2012, sur 5 ans, sur le site de la Montagne des Justices. Des opérations de ré-ouverture ont été menées via de l'abattage et du débardage entre janvier et mars 2013, couplées à des interventions d'entretien par débroussaillage léger à l'automne 2013. Ces opérations ont été financées par l'Union Européenne.

Entre 2015 et 2018, l'entretien des pelouses calcicoles a été réalisé en auto-gestion et un essai de pâturage ovin extensif a été mené.

Le projet d'écopâturage n'ayant pas abouti, la municipalité s'est engagée de nouveau avec un contrat Natura 2000 afin de garantir une bonne pratique de gestion pour le maintien des pelouses calcicoles au regard de la forte dynamique de fermeture du milieu. Ce contrat a été signé en 2020, et prévoyait deux opérations d'entretien par débroussaillage avec export des végétaux coupés afin de garantir l'ouverture du milieu.

Ces opérations d'un montant de 7950.00 € total ont été financées par l'Union Européenne et l'Etat français. Grâce à ces interventions de gestion, les pelouses calcicoles de ce secteur sont en bonne état de conservation et présente une flore diversifiée et riche avec des espèces emblématiques telles que : la Cardoncelle molle (*Carthamus mitissimus*), l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*), l'Inule hérissée (*Inula hirta*).